COMMUNE DE MONTLHERY

TAXE DE SÉJOUR

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE DE LA TAXE DE SÉJOUR PAR HÉBERGEMENT CLASSÉ
PERIODE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2021

Délibération n°19-17.06-007 approuvée par le Conseil Municipal du 17/06/2019

IDENTIFICATION DE L'HÉBERGEUR	Nom, prénom et Raison sociale :
IDENTIFICATION DE L'HÉBERGEMENT CLASSÉ	Nom :
	Numéro d'enregistrement de l'hébergement le cas échéant :
	Adresse :
	Capacité d'accueil en nb de personnes :
	Période d'ouverture ou de mise en location :

A - COLLECTE PAR HÉBERGEUR

PERIODES DE LOCATION		Nombre de personnes payantes A	Nombre de nuitées réalisées B	Tarif de la taxe de séjour selon délibération C	Taxe de séjour communale Montant de la taxe de séjour D = AxBxC	Taxe de séjour Départementale Taxe additionnelle de 10% E=(Dx10)/100	Taxe de séjour Régionale Taxe additionnelle de 15% F=(Dx15)/100	**Montant total de la taxe de séjour perçu (€) D+E+F**	Nombre de personnes exonérées	Nombre de nuitées réalisées exonérées	Motif d'éxonération
Exemple : Du 10/09	*au 15/09*	*2*	*5*	*0,80 €*	*8,00 €*	*0,80 €*	*1,20 €*	*10,00 €*	*2*	*10*	
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
TOTAUX								**Total à reverser**			

B - COLLECTE PAR PLATEFORMES (Air B&B, PAP, etc...)

PERIODES DE LOCATION		Nombre de personnes payantes A	Nombre de nuitées réalisées B	Tarif de la taxe de séjour selon délibération C	Taxe de séjour communale Montant de la taxe de séjour D = AxBxC	Taxe de séjour Départementale Taxe additionnelle de 10% E=(Dx10)/100	Taxe de séjour Régionale Taxe additionnelle de 15% F=(Dx15)/100	**Montant total de la taxe de séjour perçu (€) D+E+F**	Nombre de personnes exonérées	Nombre de nuitées réalisées exonérées	Motif d'éxonération
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
Du	au										
TOTAUX								**Total à reverser**			

Fait à Le

Signature

Document à retourner la première semaine de janvier 2022 à la Mairie de Montlhéry, Service finances, 1 rue Blanche de Castille 91310 MONTLHERY
Rappel : Ne pas joindre votre règlement avec le formulaire de déclaration – Attendre la réception du titre de recette émis par la Commune.

Rappel des exonérations applicables pour les personnes assujetties à la taxe de séjour au réel (art. L. 2333-31 du CGCT) :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Commune de Montlhéry,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou de relogement temporaire.